

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 février 2023

Commune  
de AZÉ  
41100

(Loir-et-Cher)

Date de la convocation  
02/02/2023

En exercice	Présents	Votants
14	11	13

L'an deux mil treize, le neuf du mois de février à 19 heures, 30 le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : : Mesdames BIGOT Valérie, BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine,  
Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric,

Absent excusé : Mme RENOU Christelle qui a donné pouvoir à Mme MOTTIER Catherine

Mme TYTGAT Loïc qui a donné pouvoir Mme GUILLOU

Absents non excusés : MARCO Benjamin,

Mme CHERAMY Laure-Aline a été désignée secrétaire de séance ;

## OBJET DE LA DELIBERATION

N° 2023-03

Demande de subventions des  
associations

Madame le Maire informe que les associations suivantes ont déposés des demandes de subventions en mairie et qu'il convient de se prononcer :

- Association des conciliateurs de Justice
- Association des secrétaires de mairie
- Collectif AVEN 41
- Prévention routière de Blois
- Tennis Club Villiers/Azé
- BTP CFA d'Indre et Loire
- Secours catholique
- AFSEP
- Fédération Nationale des Déportés Internés Résistants et Patriotes
- ADMR
- Fédération des aveugles et amblyopes de France
- AL St OUEN Basket
- Tour du Loir et Cher
- Ecole pour la participation aux petites randos
- CDPA

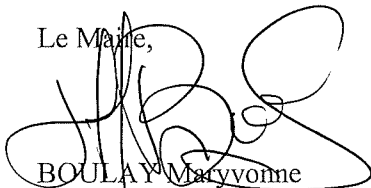
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, de donner une subvention à :

- Association des conciliateurs de Justice d'un montant de 50 €
- Association des secrétaires de mairie d'un montant de 50 e
- Collectif AVEN 41 d'un montant de 50 €
- Prévention routière de Blois d'un montant de 50 €
- Tennis Club Villiers/Azé d'un montant de 500 €
- AL St OUEN Basket d'un montant de 50 €
- Ecole pour la participation aux petites randos d'un montant de 50 €
- CDPA d'un montant des 50 €
  
- CINECOLE en Vendômoise un montant de 50 €, si une demande est déposée en mairie
- Perche nature un montant de 50 €, si une demande est déposée en mairie

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas donner  
aux associations suivantes :

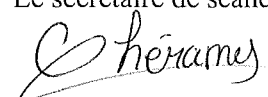
- BTP CFA d'Indre et Loire
- Secours catholique
- AFSEP
- Fédération Nationale des Déportés Internés Résistants et Patriotes
- ADMR
- Fédération des aveugles et amblyopes de France
- Tour du Loir et Cher

Le Maire,



BOULAY Maryvonne

Le secrétaire de séance



Laure-Aline CHERAMY